

« Le droit doit s'adapter à la diversité »

HONNEURS Marie-Claire Foblets sera faite docteur honoris causa à Saint-Louis

► Docteur en droit et en anthropologie, Marie-Claire Foblets a étudié les minorités en Europe.

► Ainsi que leur rapport au droit.

ENTRETIEN

Marie-Claire Foblets n'est pas femme de médias. « Je suis une intellectuelle hésitante, revendique-t-elle. Je n'aime pas donner de position unique, sans nuances. Les journalistes détestent cela. » C'est que dans le milieu académique, par contre, cette docteur en droit et en anthropologie est une sommité. Elle sera faite docteur honoris causa ce jeudi, à l'Université Saint-Louis.

Vous dites que l'anthropologie vous a réconciliée avec le droit.

Là où le droit est un instrument de gestion de la société, l'anthropologie a une autre approche : c'est une immersion dans l'altérité. Pour moi, l'anthropologue est l'expert des voix non entendues. Il peut, par exemple, faire entendre la voix de cette femme voilée que l'on n'a pas entendue au parlement cet été lors des polémiques autour du burkini. Cette démarche est trop souvent considérée comme un plaidoyer. Je ne suis pas d'accord : il s'agit simplement de se mettre à

l'écoute et à la place de l'autre. Aujourd'hui, nous votons des lois sans se mettre à l'écoute des personnes qui sont censées en être les bénéficiaires ou qui en sont les victimes. Nous parlons toujours « à propos d'eux », mais jamais « avec eux ».

Le droit est en retard, en décalage ?

Le droit est l'instrument d'une pensée politique, qui a un projet pour la société. Il est nécessairement réactif. Face à la société plurielle, nous avons par le passé imaginé des formules de vivre-ensemble entre croyants et non-croyants, entre groupes linguistiques, etc. Aujourd'hui, de façon précipitée, presque par surprise, avec la démographie galopante, nous sommes forcés de constater que notre droit n'est plus le reflet de ces nouveaux équilibres. Parfois, le réflexe du droit est de chercher à stopper cette nouvelle diversité, à la pénaliser, la criminaliser. Ce n'est pas constructif. Si notre droit veut vraiment être celui de toute la société, il devra s'adapter.

Les lois qui interdisent ou criminalisent attisent les tensions ?

Une société citoyenne doit offrir à tous un sentiment de participation. Si ce n'est pas le cas, si une personne ne se retrouve pas dans l'identité citoyenne - qui est, dans notre droit, l'identité qui prime - il se peut que cette personne cherche une autre identité, centrée sur les liens de

parenté ou sur la religion. Nous devons vraiment réfléchir à des politiques inclusives, tout en protégeant nos valeurs profondes, et en maîtrisant l'immigration.

Le contrôle de la migration et les politiques d'intégration doivent être deux politiques prioritaires et complémentaires.

Vous aviez participé aux Assises de l'interculturalité, lancées par le gouvernement en 2010.

Une des propositions du rapport était d'interdire le foulard à l'école jusqu'à 15 ans et de l'autoriser ensuite. Aujourd'hui, des hautes écoles interdisent le voile à des jeunes femmes majeures...

Je ne montre du doigt aucune position. Mon souci, c'est qu'on soit cohérent dans notre manière de réfléchir. A savoir dans la confiance qu'on fait à des jeunes de réfléchir, de réclamer leurs droits, de faire valoir leurs opinions. Ainsi, on sollicite leur avis dans le cadre du divorce de leurs parents, on leur fait confiance en matière de rela-

Marie-Claire Foblets

Née en 1959, Marie-Claire Foblets est docteur en droit et en anthropologie. Elle a travaillé pendant dix ans au barreau de Bruxelles, dans le secteur des droits de l'homme, puis a donné cours à la KUL, à l'Université d'Anvers, mais aussi à Harvard et à Paris-Sorbonne. Elle dirige désormais un tout nouveau département d'« anthropologie juridique » au sein de la prestigieuse Société Max-Planck en Allemagne.



Pour Marie-Claire Foblets, les lois qui veulent bloquer la diversité sont dangereuses. © BRUNO DALIMONTE.

tions sexuelles, et à l'époque on réfléchissait à leur accorder le droit à l'euthanasie - dont nous avons eu le premier cas la semaine passée. Dès lors, pourquoi, par principe, ne pas faire confiance à la jeune femme qui a 15 ans et qui désire porter le foulard ? En l'accompagnant, bien entendu, en la protégeant s'il y a oppression. Si on ne fait pas confiance, si on infantilise les personnes, prétextant

qu'« on sait mieux qu'elles », il ne faut pas s'étonner que ces personnes ne se sentent pas respectées.

Votre discours pourrait être rangé dans la catégorie des discours « bisounours », naïfs, voire qui « excusent » certains actes...

Si je dois me faire critiquer parce que je maintiens que les libertés sont là pour tous, je l'ac-

cepte. Comme j'ai le souci de poser certaines limites. Mais il ne faut pas être plus restrictif pour les uns ou pour les autres, sauf à avoir un très solide motif. Quand nous envoyons ce message d'un deux poids, deux mesures, de restrictions plus sévères pour certains, sans réelle justification empirique, je pense qu'on joue avec le feu. ■

Propos recueillis par
ÉLODIE BLOGIE